

mme Claudine Sotiau, devant la Chambre

Beaucoup trop d'accidents

VICTORIAVILLE (JR) — La Chambre de commerce des Bois-Francis recevait à son souper de janvier, Mme Claudine Sotiau, présidente de la Régie de l'assurance-



(Photo Jean Roux)

Mme Claudine Sotiau, présidente de la Régie de l'assurance automobile du Québec.

automobile du Québec. Mme Sotiau qui a quitté le poste de directeur général du Cégep de Victoriaville pour occuper cette fonction, se retrouvait en pays de connaissances. C'est devant une assistance plutôt restreinte, une quarantaine de personnes, qu'elle a livré son message sur le "fléau" des accidents routiers au Québec.

Rappelant le mandat de la Régie qui est d'indemniser les victimes d'accidents avec le plus d'efficacité et d'humanité possible, elle a mentionné que plus de 85% des accidents sont attribuables aux comportements fautifs des conducteurs. "Pour nous, de dire la conférence, les statistiques ont des noms et des visages." Avouant qu'au début, la Régie a dû affronter un climat extrêmement négatif,

Mme Sotiau est d'avis qu'aujourd'hui la population dans son ensemble reconnaît le bien-fondé de la réforme apportée par la Régie. "En 1978, 1,756 personnes ont perdu la vie et 52,000 autres ont été blessées sur les routes au Québec. En quinze ans, c'est l'équivalent de la population de Victoriaville qui serait rayée du nombre des vivants". Selon la conférencière, collectivement, les Québécois n'ont pas encore réalisé l'ampleur de ce problème, et leur comportement, comme conducteurs, reflète fidèlement cette absence de conscience collective.

Mme Sotiau a fait appel aux organismes tels que la Chambre de commerce, pour qu'ils deviennent de précieux alliés dans la démarche de la Régie. "Habités à analyser des problèmes de nature

socio-économique et à élaborer des actions sur une base régionale, des organismes tel que le vôtre, peuvent devenir des agents multiplicateurs très efficaces de la prise de conscience que nous voulons susciter", de poursuivre Mme Sotiau. "En dernière analyse, il demeure qu'il appartient à chaque individu, derrière son volant, de décider s'il fait partie de la solution ou du problème."

Interrogée par un participant sur la santé financière de la Régie, Mme Sotiau a dit qu'elle était fort bonne, ce qui lui permettait de ne pas hausser les primes pour sa troisième année d'existence. Cependant, d'ajouter la conférencière, si le nombre d'accidents ne diminue pas, les Québécois devront faire face à une hausse l'an prochain.

M. Georges Jalbert nommé directeur général

Nouveaux dirigeants au Cégep de Victoriaville

par Jean ROUX

VICTORIAVILLE — La direction du Cégep de Victoriaville a été modifiée à la suite de la réunion du conseil d'administration.

M. Georges Jalbert de Rivière-du-Loup a été choisi pour remplir le poste de directeur général du Cégep de Victoriaville. M. Jalbert, âgé de 41 ans a été choisi parmi les 22 demandes reçues pour combler ce poste, dont deux venaient du personnel même du Cégep. M. Jalbert est actuellement directeur des services pédagogiques du Cégep de Rivière-du-Loup, poste qu'il occupe depuis 8 ans. Antérieurement, M. Jalbert a été aide pédagogique individuel au même Cégep. A deux occasions, M. Jalbert a rempli le poste de directeur général par intérim dont une fois pendant une période d'un an. Le nouveau d.g. devrait entrer en fonction au début de mars. Rappelons que ce poste est vacant depuis le départ de Mme Claudine Sotiau le 1er novembre. Mme Sotiau occupe la fonction de présidente de la Régie de l'assurance-automobile du Québec. L'intérim était assuré par M. Réjean

Fortin, l'adjoint du directeur des services pédagogiques.

Le comité de sélection a été unanime à recommander M. Jalbert. Le rapport du comité de sélection a été présenté à la commission pédagogique qui l'a accepté à l'unanimité. Il ne restait plus au conseil d'administration que d'entériner la recommandation qui lui était présentée.

Conseil d'administration

A la même réunion, on a procédé à l'élection des dirigeants du conseil d'administration. C'est ainsi que Me Daniel Côté, un jeune avocat dans la trentaine de Warwick, assumera la tâche de président du conseil d'administration. Fait à noter, Me Côté n'est membre du conseil d'administration que depuis le 10 décembre. Il sera secondé à la vice-présidence par un nouveau venu soit M. Roger Paquette, administrateur à la firme Industech. Quatre autres membres du CA, sont nouvellement arrivés, soit Mme Nicole Dusseault, de Plessisville; M. Michel Labonté, de Victoriaville; de

M. André Paquin, président de l'exécutif de la commission scolaire de Victoriaville; et M. Normand Lavoie, étudiant.

Le comité exécutif du Cégep de Victoriaville se compose dorénavant de Me Daniel Côté, président; de M. Robert Isabelle; du nouveau

directeur général, M. Georges Jalbert; de MM. Léopold Côté, Ernest Laflamme, Roger Paquette et Serge Désile.

Les nouveaux venus remplacent M. Claude Pinard, Mme Monique Proulx, Mme Esther Patry, M. Jacques Fauvel et Me Jacques Côté.

Le ministre Johnson "ignore" le rapport de son médiateur

SOREL (LB) — Les gens de la région de Sorel-Tracy, de Contrecoeur-Verchères sont toujours privés de service de transport en commun entre Sorel et le métro de Longueuil, à cause de la grève des 118 chauffeurs d'autobus de Métropolitain-sud.

Ces chauffeurs sont membres du Syndicat du transport de Montréal (CSN) alors que les 315 chauffeurs de la Commission de transport de la rive sud de Montréal sont représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ). Rappelons

que la compagnie Métropolitain-sud a été achetée par la Commission de transport de la rive sud de Montréal.

Le Syndicat canadien de la fonction publique demande au ministre du Travail et de la main-d'œuvre, M. Pierre-Marc Johnson, de rendre public, sans délai, le rapport qui a été préparé au cours du dernier mois par le médiateur spécial, M. Viator Larouche.

Le document Larouche ébauche une solution de règlement du conflit qui oppose des chauffeurs de Métropolitain-sud et ceux de

la CRRSM à la Commission des transports dans l'application de la fusion de ces deux organismes.

M. André Asselin, directeur-adjoint SCFP et responsable du dossier de transport sur la rive sud, ne comprend pas comment il se fait que le ministre Johnson ignore le rapport de son médiateur et ne le dévoile pas dans le but de mettre un terme à la situation conflictuelle qui perdure dans le transport sur la rive sud.

En plus de demander publiquement à ce que le rapport du médiateur soit rendu public, M. Asselin assure la population que les chauffeurs de la CTRSM sont prêts à mettre en ap-

plication les recommandations de ce document.

Le SCFP formule aussi une seconde demande au ministre Johnson. Il lui demande d'ordonner à son service des accreditations au ministère du Travail, de rendre, dans les plus brefs délais, la décision relative à la demande d'accréditation qui a été déposée par le SCFP pour représenter tous les chauffeurs de la CTRSM.

Rappelons que les chauffeurs de Métropolitain-sud affiliés à la CSN, font la grève pour préserver leur ancienneté, vis-à-vis les chauffeurs de la CTRSM à la suite de leur intégration à cette compagnie.

Trente jours pour payer

SOREL (LB) — La ville de Sorel a commencé cette semaine à envoyer ses comptes de taxes provisoires. Cet envoi sera échelonné sur quelques semaines.

Il s'agit bien d'un compte de taxe provisoire institué en vertu de la réforme fiscale municipale. Quant au compte définitif, il sera expédié en juillet. Le compte de taxe provisoire ne peut excéder, selon la loi, le montant qu'un contribuable a payé en 1979. Le compte de juillet pourra contenir la balance des taxes dues ou en-

core, selon le cas, un retour de taxe.

On doit noter aussi que les contribuables sorelois ont 30 jours pour acquitter leurs taxes municipales. Après cette date, la ville chargera un intérêt de 15%, soit le taux qui a été établi par le conseil pour 1980.

Soulignons aussi qu'auparavant, la ville retournait un reçu aux contribuables qui acquittaient leur compte. Cette année, en vertu d'une nouvelle politique administrative, il n'y aura pas de reçu, sauf sur demande, le chèque tenant lieu de reçu.

Représentante zone de Sorel

SOREL (LB) — Mme Suzanne Tétrault, de Contrecoeur, a été nommée au sein du conseil d'administration du Conseil culturel de la rive sud pour occuper le poste de représentante de la zone de Sorel.

Son rôle est d'être à l'écoute des besoins de la région de Sorel (comportant principalement Sorel, Tracy, Sainte-Anne, Saint-Ours, Contrecoeur et Yamaska) dans le domaine culturel et de conduire à bien les projets du Conseil cul-

tural de la rive sud dans cette zone. Mme Tétrault a été élue jusqu'à l'assemblée générale prévue dans quelques mois.

Mme Tétrault, bien active dans le milieu, ayant été présidente du Cercle des fermières de Contrecoeur pendant six ans, a aussi oeuvré pour la conservation du patrimoine. Elle a présidé un comité spécial pour demander la restauration et l'utilisation de la maison Le Noblet-Duplessis de Contrecoeur.

au palais de justice

Arthabaska

par Roger LEVASSEUR

Première peine

Jacques Bilodeau, 20 ans de Victoriaville, a été condamné à la prison pour la première fois, cette semaine, au palais de justice d'Arthabaska. Bilodeau qui avait reconnu sa culpabilité à sept chefs d'accusation, soit quatre introductions avec effraction et à trois vols, a d'abord été condamné à six mois de prison et ensuite à des sentences de trois et six mois concurrents pour chacun des autres chefs. Le juge Marcel Dionne a fait remarquer qu'en se fiant à son rapport présentiel, Bilodeau apparaissait comme un type qui refusait l'encaissement. "Il faut quelqu'un pour vous arrêter et vous faire réfléchir, car si vous continuez comme cela, vous allez vous promener de matricule en matricule, d'une prison à l'autre, et vous allez trouver ça dur", de dire le juge Dionne à Bilodeau.

Les détails des sentences sont les suivants: vol avec effraction à l'appartement de M. Lionel Binette, rue Bérubé, à Victoriaville, (\$1.500), le premier juin 1979, six mois de prison; 28 juin 79, vol de chapeaux de roues chez Godbout autos, Victoriaville, trois mois concurrents; 7 mai 79, vol d'articles de motos chez Suzuki à Princeville, six mois; 7 mai 79, vol de deux motos chez Pierre Girouard de Princeville, trois mois concurrents; 10 mai 79, vol de vestes de cuir dans un magasin de Princeville, trois mois concurrents; 15 mai 79, vol de deux motos, une à Princeville et l'autre à Plessisville, trois mois concurrents, et enfin, en juillet 79 vol de cinq paires de jeans à la boutique Frou-Frou de Daveluyville, six mois concurrents.

Bilodeau qui était représenté par Me Claude Morency s'est également vu servir une ordonnance de probation pour une période de 24 mois.

Abus de confiance

Le juge Marcel Dionne a avoué ne pas comprendre la façon d'agir de Claude Morin de Warwick et a mentionné que, selon lui, Morin avait abusé de la confiance d'une jeune femme. Morin comparait devant le juge Dionne de la paix pour recevoir sa sentence sous cinq chefs d'accusation de fraudes. Morin qui avait cohabité avec une jeune femme, avait, un peu plus tard, limité sa signature sur les propres chèques de la jeune femme, et avait ainsi échangé cinq chèques totalisant \$300. "Je ne comprends pas que vous ayez agi de cette façon, puisqu'il fut mis en preuve que la jeune femme était très large avec vous, en vous fournissant de l'argent et en vous prêtant ses cartes de crédit. Ce qui m'intrigue également c'est que vous avez refusé la confection d'un rapport présentiel. Enfin je remarque que votre casier fait état d'une condamnation de quatre mois, à Joliette, en 1975, également pour fraude", de dire le juge qui condamna Morin à cinq mois de prison pour un premier chef, et à cinq mois con-

currents pour chacun des quatre autres. L'avocat de Morin, Me Claude Comtois, avait plaidé à l'effet que son client avait repris avec sa femme, qu'il avait un emploi, et qu'un crime de cette nature devrait être puni par autre chose que la prison.

Sentence suspendue

Denis Boucher, un jeune homme ayant plaidé coupable à l'accusation d'avoir volé six caisses d'huile en s'introduisant avec effraction, a bénéficié d'une sentence suspendue. Même s'il a émis une ordonnance de probation de 18 mois, le juge Dionne a pris en considération que le jeune homme travaillait et qu'il semblait avoir fait des efforts pour quitter le groupe d'amis qu'il fréquentait au moment de l'offense reprochée.

Récidive

Wilfrid Henri, 72 ans, de Saint-Rémi de Tingwick, qui était en liberté sous condition, attendant son procès pour attentat à la pudeur sur une fillette de 12 ans, est de nouveau revenu dans le box des accusés. Henri était, cette fois, accusé d'avoir intimidé un des témoins de sa cause à venir, le tout s'étant passé le 28 janvier. Représenté par Me Claude Morency, le septuagénaire a choisi un procès devant un juge seul, après enquête préliminaire, et il a été envoyé en prison jusqu'à sa prochaine comparution, le 13 février.

Il n'a tout

Même si trois policiers étaient venus témoigner à l'effet que le 10 août 1977, ils avaient arrêté Emile Ducharme à Victoriaville, au volant de son automobile, et que les tests passés à ce moment démontraient qu'il était en état de boisson (1.3), l'accusé déclara qu'il n'avait jamais été arrêté de toute sa vie, à l'exception d'un "ticket" de vitesse, et qu'il n'avait jamais soufflé dans la ballonne; le tribunal aima mieux prendre la version des policiers et le condamna à \$100 d'amende et les frais. Comme Ducharme, 54 ans, est sur l'assistance sociale, le juge Dionne lui donna un délai de quatre mois pour payer le \$100.

Libération Inconditionnelle

Jacques Gendron qui était accusé du bris d'une entente (\$30) sur une remorque qui venait de touer son véhicule, la nuit, à la sortie d'un hôtel, a obtenu une libération inconditionnelle après que son procureur Me Denis Lavigne eut fait valoir que son client avait un emploi sérieux, et qu'en plus, à la suite d'une erreur de l'ordinateur de la SQ, il avait purgé quatre à cinq jours de prison, à Sherbrooke et à Parthenais, à la suite d'une arrestation pour citation à comparaître.

Le député de Richelieu s'interroge

SOREL (LB) — Le candidat libéral dans le comté fédéral de Richelieu, M. Jean-Louis Leduc, député sortant, ne peut comprendre que le gouvernement conservateur de M. Clark ne se soit pas penché, pendant les six ou sept mois qu'il a été au pouvoir, sur l'important projet de la construction de 20 navires polonais dans les chantiers maritimes canadiens.

M. Leduc explique qu'il a rencontré un représentant de la compagnie polonaise qui fait construire actuellement des navires au chantier de Marine Industrie de Sorel. Ce représentant lui a appris que sa compagnie était intéressée à faire construire une vingtaine de navires au Canada.

Avant le 22 mai dernier, le gouvernement de M. Pierre Elliott Trudeau avait entamé des pourparlers avec les autorités polonaises relativement à ce projet important pour le chantier de Marine Industrie et pour d'autres chantiers canadiens.

Depuis l'élection de M. Clark, aucune négociation n'a été effectuée entre le gouvernement conservateur et la compagnie polonaise.

M. Leduc a posé une question en Chambre à cet effet.

"On m'a répondu que les négociations se continuaient, mais, la façon de donner la réponse m'a donné l'impression que le ministre n'était pas au courant de ce projet. Pourtant, d'ajouter M. Leduc, la construction de 20 navires du genre de ceux construits à Marine Industrie représente pour les chantiers maritimes canadiens de l'emploi pour quelque trois ans.

Le Parti communiste ouvrier

Un programme de lutte, non des promesses

SOREL (LB) — Le candidat du Parti communiste ouvrier dans le comté de Richelieu, M. Jean-Paul Cadorette, vient de dévoiler les grandes revendications pour lesquelles son parti entendait combattre au côté des travailleurs de Marine Industrie pour assurer le maintien de leur emploi.

"Nous n'avons nullement l'intention de nous engager dans la guerre de promesses entreprise depuis le début de la campagne par les libéraux et les conservateurs. Ce que nous proposons aux ouvriers de Marine Industrie et à toute la population de Sorel et de la région, c'est un programme de lutte", a dit M. Cadorette.

Le Parti communiste ouvrier s'oppose à toute mise à pied au chantier maritime local et exige qu'en cas de mise à pied, chaque travailleur reçoive des prestations équivalentes au plein

salaires tant qu'il n'aura pas trouvé un nouvel emploi.

Le Parti communiste ouvrier revendique:

1- la construction de bateaux dans les chantiers canadiens s'inscrivant dans le développement d'une véritable marine marchande, d'une flotte de pêche et de service de traversiers adéquats;

2- des mesures pour forcer les compagnies canadiennes à faire construire et enregistrer tous leurs bateaux au Canada;

3- une juste répartition des contrats fédéraux entre le Québec et le reste du pays. La discrimination à l'égard des travailleurs du Québec doit cesser.

"En cas de reconversion totale ou partielle du chantier de Marine Industrie, nous revendiquons le maintien de tous les emplois et de tous les droits acquis", de déclarer M. Cadorette.

dans nos régions

• Lèvesque à Sorel

SOREL (LB) — Le premier ministre du Québec, M. René Lèvesque, amorcera lundi une grande tournée référendaire qui le mènera dans huit régions du Québec au cours des mois de février et mars.

C'est dans la région de la rive sud de Montréal qu'il commencera sa tournée.

Ainsi M. Lèvesque participera lundi, à 10h30, à une émission de ligne ouverte à CJSO. Il donnera ensuite une conférence de presse à l'hôtel de ville de Sorel, où il annoncera l'adhésion publique de citoyens du comté de Richelieu au comité du Oui.

• Aucune entente conclue

SOREL (LB) — La dernière rencontre entre les représentants de la ville de Sorel et ceux du syndicat des fonctionnaires (coils blancs) n'a pas permis de finaliser les négociations pour le renouvellement de la convention collective qui est échue depuis le 31 décembre.

On souligne que les clauses normatives ont toutes été négociées. Il reste aux parties à s'entendre en ce qui concerne les clauses salariales.

Une première offre a été faite par la partie patronale, offre qui a été refusée par le syndicat.

La prochaine rencontre, prévue pour le mercredi 6 février, portera sur les salaires.

• Deux syndicats en élection

SOREL (LB) — Deux syndicats de la région de Sorel-Tracy sont en période d'élection. Il s'agit du syndicat des employés de la Celanese de Sorel et du syndicat des employés des Aciers Atlas de Tracy, affiliés tous deux à la CSN.

Au syndicat de la Celanese, la période d'inscription des candidats pour les sept postes de l'exécutif syndical s'est terminée hier. Quant à l'élection, elle est prévue pour mercredi.

Quant aux 360 membres du syndicat des employés des Aciers Atlas de Tracy, ils seront appelés à élire le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et trois directeurs.

L'élection a été fixée au 13 février.

• Les chiens confiés à l'ECP

SOREL (LB) — La municipalité de Saint-Pierre-de-Sorel a confié depuis le premier janvier l'application du règlement sur les chiens, à l'Escouade canine pro-

vinciale, qui dessert déjà les villes de Sorel, Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel.

Les responsables de l'Escouade canine provinciale passeront dans les maisons de Saint-Pierre pour vendre la licence municipale pour les chiens, à raison de \$10 par bête, peu importe le sexe ou la grosseur de l'animal.

Les résidents qui ont des plaintes à formuler relativement aux problèmes causés par les chiens doivent appeler au bureau de la mairie de Saint-Pierre-de-Sorel.

• Une session d'information

VICTORIAVILLE (RL) — La Banque fédérale de développement organise en collaboration avec la Chambre de commerce des Bois-Francis et la Corporation de développement économique des Bois-Francis, une session d'information sur les services offerts par la BFD et sur les programmes gouvernementaux d'aide à l'entreprise. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec ces problèmes, mentionnons qu'il existe plus d'une centaine de programmes d'aide au fédéral et autant au provincial.

Cette session d'information sera tenue de 19h à 21h30 au motel Colibri de Victoriaville, le 13 février.

Il n'y a aucun frais d'inscription pour les participants. Cependant, il est nécessaire de s'inscrire en envoyant son nom, adresse et numéro de téléphone au directeur de la Banque fédérale de développement, 228 rue Hériot, Drummondville.

Pour des informations additionnelles, on peut téléphoner à 819-478-4951.

• Un nouveau départ

PLESSISVILLE (GAB) — L'utilisation de nouveaux locaux apporte la réorganisation des services, à la bibliothèque. La première personnalité accueillie est le député du comté de Frontenac à la Chambre des Communes, M. Léopold Corrivé de Thetford. Ce dernier a profité de sa visite pour faire don d'une collection des lois et règlements du Canada, collection qui constitue une précieuse documentation, un annuaire économique du Québec et une vingtaine d'autres volumes. Le groupe qui a accueilli M. Corrivé comprenait M. Jean-Noël Poulin, président de la bibliothèque de Plessisville, le maire Jean-Marie Fortier, et quelques autres.

• Déléguée à la BCPM

PRINCEVILLE (GAB) — Le conseil municipal urbain de Princeville a nommé le maire Régina C. Saint-Hilaire, représentante auprès de la bibliothèque centrale de la Mauricie. Par ailleurs, l'étude faite par les édiles donne lieu à une demande à l'Hydro-Québec pour un éclairage plus adéquat sur le boulevard Carignan; la demande concerne la relocalisation de deux lampes de rue et l'installation de deux autres de façon que chacune des intersections soit desservie.